

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

**MEMORIAL**

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 46**25 janvier 1996****SOMMAIRE**

Algarve International S.A., Luxembourg ...	page 2208	Opéra Finance S.A., Luxembourg	2180, 2181
American Holding S.A., Luxembourg	2208	Pandora Investment S.A., Luxembourg	2181
Boucherie Belle Etoile S.A., Bertrange	2207	Parber S.A., Luxembourg	2181
(La) Cafese S.A., Luxembourg	2176	Parking de Kirchberg S.A., Luxembourg ...	2182, 2183
C.&B., Centre International de Distribution S.A., Bridel	2205	(La) Perle de l'Atlantique, S.à r.l., Differdange ...	2173
Espirito Santo BP Invest S.A., Luxembourg	2162	Petrofina Holding Luxembourg S.A., Luxembourg	2184
Eurel International S.A., Luxembourg	2196	Poissonnerie La Perle de l'Atlantique Esch-sur-Al- zette, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	2180
Euro-Baldi Gestion S.A., Luxembourg	2162, 2163	Promotic Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	2184
Eurobuild Finance S.A., Luxembourg	2164	Rang S.A., Luxembourg	2185
Eurodig S.A., Luxembourg	2162	RB Patrimonium S.A., Luxembourg	2184
Euromarket, S.à r.l., Luxembourg	2164	Reban Investments, S.à r.l., Luxembourg	2184
Felsberg S.A., Luxembourg	2163	Reds and Reds Holding S.A.H., Luxembourg	2185, 2186
Fimar S.A.	2164	Rinka S.A., Luxembourg	2179
Financial Housing Corporation S.A., Luxembourg	2166	Rottweil S.A.H., Luxembourg	2184, 2185
Financière Eternit S.A., Luxembourg	2166	Royale Belge Investissements S.A., Luxembourg ..	2183
Financière Morgane S.A., Luxembourg ...	2164, 2165	Sandweiler Holding S.A., Luxembourg ...	2186, 2187
Fineuroinvest, S.à r.l., Luxembourg	2168	Schmitz Création in Pelz und Leder, GmbH, Luxbg	2187
(Le) Flore, S.à r.l., Luxembourg	2174	Sellas S.A.H., Luxembourg	2187
Friol S.A., Luxembourg	2168	Sigma Tau Finance S.A., Luxembourg	2186
Galerie Commerciale de Kirchberg, Luxbg .	2168, 2170	Simis Holding S.A., Luxembourg	2188
Gilebba S.A., Luxembourg	2167	SIRTEC, Société Internationale de Recherches Techniques S.A., Luxembourg	2189
G.L.L.J. Investissement S.A., Luxembourg	2171	Skandinavische Verwaltungsgesellschaft S.A., Lu- xembourg	2188
Great Performance Europe S.A., Luxembourg ...	2170	Société d'Intérim Internationale Luxembourgeoise, Luxembourg	2187
GTC Télécommunications Luxembourg, S.à r.l., Biver	2168	Société Européenne de Conditionnement S.A., Rombach/Martelange	2188
Ifil Investissements S.A., Luxembourg	2167	Sod S.A., Luxembourg	2189
Immobilière Auchan Kirchberg S.A., Luxbg	2172, 2173	Spetra Luxembourg S.A., Mamer	2191, 2192
INC Immobilière Ney Carlo, S.à r.l., Luxembourg	2174	Spinne Investments S.A., Luxembourg ...	2193, 2194
Infide S.A., Luxembourg	2174	SPP/LET Holdings S.A., Luxembourg	2189
Intercoiffure Michou, S.à r.l., Luxembourg	2175	STIM Luxembourg, Shipping Transport Insurance Management (Luxembourg) S.A., Luxembourg	2187
Isos, S.à r.l., Ernster	2175	Superlux S.A., Luxembourg	2192
Juflow S.A., Luxembourg	2166, 2167	Tagus Ré S.A., Luxembourg	2195
K.B.L. Founder Ventures S.C.A., Luxembourg ...	2165	Toiture Moderne, S.à r.l., Colmar-Berg	2193
Lasa International S.A., Luxembourg	2176	Transeuro S.A., Luxembourg	2194
Libidama International S.A. Holding, Luxembourg	2176	Treppenbau Karl, GmbH, Rosport	2198
Luxal, GmbH, Luxembourg	2199	Triangular Holding S.A., Luxembourg	2194
Luxembourgaise de Construction Immobilière S.A., Luxembourg	2175	Unifida S.A., Luxembourg	2195
Luxembourg State and Savings Bank Trust Company S.A., Luxembourg	2177	Unimatch S.A., Luxembourg	2195
Luximmobilière S.A., Luxembourg	2177	United Bargain S.A., Luxembourg	2188
Luxmor S.A., Luxembourg	2178	U.P.I., Union de Participations et d'Investissements S.A., Luxembourg	2198, 2199
M.E. Luxembourg S.A.H., Luxembourg	2202	Vérandas Grand-Ducales S.A., Luxembourg ...	2192
Merfin International S.A., Luxembourg	2177	Voxtron Holdings S.A., Luxembourg	2196, 2197
Moto-Sud, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	2178	Welton Sport S.A., Luxembourg	2201, 2202
Nauticom S.A., Luxembourg	2178		
Novarese, S.à r.l., Remich	2178, 2179		
Occidentalis Holdings S.A., Luxembourg	2179		

ESPIRITO SANTO BP INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 23.930.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 1995, vol. 474, fol. 9, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 1995.

Pour *ESPIRITO SANTO BP INVEST S.A.*
KREDIETRUST

Signatures

(38714/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

EURODIG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 74, rue Ermesinde.
R. C. Luxembourg B 49.564.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société tenue extraordinairement le 30 novembre 1995 à 16.00 heures précises au siège social de la société

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires accepte la démission de USHER & CO. en tant que commissaire aux comptes de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de nommer en remplacement BRAXTON & CIE S.A., 6, boulevard Georges-Favon, Box 6726, CH-1211 Genève. Le nouveau commissaire aux comptes terminera le mandat de son prédécesseur.

Décharge pleine et entière est accordée au commissaire aux comptes démissionnaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme
Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1995, vol. 474, fol. 17, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(38721/651/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

EURO-BALDI GESTION, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 40.350.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le seize novembre.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EURO-BALDI GESTION, avec siège social à Bereldange, 103, route de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le n° B 40.350.

La séance est ouverte à quinze heures et quart sous la présidence de Monsieur André Vanden Borre, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire, Madame Françoise Orban, administrateur de sociétés, demeurant à Wiltz.

A été appelé aux fonctions de scrutateur, Monsieur Henri Tornambe, comptable, demeurant à Dudelange, tous ici présents et ce acceptant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de Bereldange, 103, route de Luxembourg, à Luxembourg, 6, place de Nancy.

2.- Modification de la première phrase de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège de la société est établi à Luxembourg.»

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence, signée par les actionnaires, les mandataire des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour. Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de Bereldange, 103, route de Luxembourg, à Luxembourg, 6, place de Nancy.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier la première phrase de l'article deux des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Le siège de la société est établi à Luxembourg.»

Frais

Le montant des frais afférents, incombant à la société en raison des présentes, est estimé à vingt-cinq mille (25.000,-) francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à quinze heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: A. Vanden Borre, F. Orban, H. Tornambe, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 1995, vol. 87S, fol. 38, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour copie conforme, délivrée à la prédite société sur sa demande, sur papier libre, aux fins de dépôt au tribunal et de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 1995.

R. Neuman.

(38718/226/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

EURO-BALDI GESTION, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 40.350.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 1995.

(38719/226/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

FELSBURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 25.190.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 30 novembre 1995, vol. 474, fol. 5, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 1995.

Pour FELSBURG S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.C.

(38722/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

FELSBURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 25.190.

Conseil d'administration

Monsieur Raymond Le Lourec, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg;

Monsieur Armand Distave, conseiller économique et fiscal, demeurant à Luxembourg;

Monsieur François Peusch, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg.

Leur mandat viendra à expiration lors de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 1995.

Commissaire aux comptes

LUX-AUDIT S.A., 49, boulevard Royal, Luxembourg.

Luxembourg, le 13 juin 1995.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 1995, vol. 474, fol. 5, case 9. – Reçu 500 francs.

Signatures.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(38724/503/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée constate que les mille (1.000) actions souscrites lors de la constitution de la Société ont été intégralement libérées par un versement en espèces de huit cent cinquante mille francs luxembourgeois (850.000,- LUF), ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 10 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 10.** La société se trouve engagée soit par la signature collective de tous les administrateurs de la société, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.»

Troisième résolution

L'Assemblée prend acte de la démission de Maître Claudia Piccarreta et de Mademoiselle Alexia Meier de leur fonction d'administrateur de la société et leur donne décharge.

Quatrième résolution

L'Assemblée nomme comme nouveaux administrateurs:

La société WALVIS BAY INTERNATIONAL CORPORATION, ayant son siège social à Tortola (British Virgin Islands), Wickhams Cay, Road Town.

La société WATANABE TRADING LIMITED, ayant son siège social à Tortola (British Virgin Islands), Wickhams Cay, Road Town.

Leur mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de l'an deux mil.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Ludovissy, C. Weirich, A. Meier, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 1995, vol. 87S, fol. 34, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 1995.

F. Baden.

(38730/200/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

FINANCIERE MORGANE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 50.120.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 1995.

F. Baden.

(38731/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

K.B.L. FOUNDER VENTURES S.C.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 43, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 31.404.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 1995, vol. 474, fol. 9, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 1995.

Pour K.B.L. FOUNDER VENTURES S.C.A.

Société Anonyme

KREDIETRUST

Signatures

(38755/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

FINANCIAL HOUSING CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 74, rue Ermesinde.
R. C. Luxembourg B 6.005.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg en date du 4 décembre 1995, vol. 474, fol. 17, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 1995.

Pour la société
Signature

(38726/651/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

FINANCIAL HOUSING CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 74, rue Ermesinde.
R. C. Luxembourg B 6.005.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de la société,
tenue le 22 novembre 1995 à 14.00 heures précises au siège social de la société*

Troisième résolution

Le montant des pertes cumulées au 31 décembre 1994 dépassant de plus du trois quart le capital social, le conseil d'administration, se référant à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915, a soumis à l'assemblée générale des actionnaires la question de la dissolution de la société. L'assemblée générale décide de ne pas procéder à la dissolution de la société mais de continuer les activités de celle-ci.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme
Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1995, vol. 474, fol. 17, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(38727/651/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

FINANCIERE ETERNIT, Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.
R. C. Luxembourg B 32.491.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 1995, vol. 471, fol. 88, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 1995.

FINANCIERE ETERNIT S.A.
Signature

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 21 juin 1995 à 11.30 heures au siège social

Les mandats des administrateurs, MM. G. Catteau, H. Dubout, H. Dequae, P. Gustin et Mme M.C. Dozin venant à échéance, l'assemblée décide de les renouveler pour 6 ans, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'an 2001.

Le mandat de commissaire, M. Y. Mertens est également renouvelé pour 6 ans.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 1995, vol. 471, fol. 88, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(38728/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

JUFLOW S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg.

Einzigster Beschluß, welcher durch ein Rundschreiben vom 22. August 1995 festgehalten ist

Der Verwaltungsrat nimmt den Rücktritt von Herrn Raymond Kirsch als Mitglied des Verwaltungsrates an und beschließt, daß Herr Hans Jürgen Ewald dieses Amt mit sofortiger Wirkung und bis zur nächsten ordentlichen Hauptversammlung übernimmt.

Luxemburg, den 22. August 1995.

J.-P. Kraus

J.-C. Finck

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 1995, vol. 474, fol. 11, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(38752/012/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

JUFLOW S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg.

Einzigster Beschluß, welcher durch ein Rundschreiben vom 29. August 1995 festgehalten ist

Der Verwaltungsrat nimmt den Rücktritt von Herrn Jean-Paul Kraus als Mitglied des Verwaltungsrates an und beschließt, daß Frau Bettina Ewald dieses Amt mit sofortiger Wirkung und bis zur nächsten ordentlichen Hauptversammlung übernimmt.

Luxemburg, den 29. August 1995.

H.-J. Ewald

J.-C. Finck

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 1995, vol. 474, fol. 11, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(38753/012/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

JUFLOW S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg.

*Beschlüsse, welche durch ein Rundschreiben vom 6. September 1995 festgehalten sind**Erster Beschluß*

Der Verwaltungsrat nimmt den Rücktritt von Herrn Jean-Claude Finck als Mitglied des Verwaltungsrates an und beschließt, daß Herr Antonius Strunk dieses Amt mit sofortiger Wirkung und bis zur nächsten ordentlichen Hauptversammlung übernimmt.

Zweiter Beschluß

Der Verwaltungsrat nimmt den Rücktritt von Herrn Gudenburg als Buchprüfer an und beschließt, daß Frau Hannelore Flammenkamp das Amt mit sofortiger Wirkung und bis zur nächsten ordentlichen Hauptversammlung übernimmt.

Luxemburg, den 6. September 1995.

H.-J. Ewald

B. Ewald

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 1995, vol. 474, fol. 11, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(38754/012/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

GILEBBA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 41.921.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 20 septembre 1995, les décisions des administrateurs du 14 septembre 1994 de coopter M. Guy Kettmann, attaché de direction, Howald, et du 25 janvier 1995 de coopter Madame Romaine Lazzarin-Fautsch, employée de banque, Esch-sur-Alzette, au conseil d'administration, ont été ratifiées. Le mandat des nouveaux administrateurs définitivement élus s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 1998. Le mandat de l'administrateur, M. Guy Baumann, et du commissaire aux comptes, Madame Myriam Spiroux-Jacoby, a été renouvelé pour une durée de trois ans, également jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 1998.

Luxemburg, le 1^{er} décembre 1995.

Pour GILEBBA S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

G. Kettmann

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1995, vol. 474, fol. 14, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(38729/006/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

IFIL INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 47.964.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration tenu à Luxembourg, le 22 novembre 1995

En conformité avec l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales et les statuts de la société, le conseil d'administration a décidé de procéder au rachat de 31.575 actions rachetables IFIL INVESTISSEMENTS S.A. au prix de FRF 10.984,- (dix mille neuf cent quatre-vingt-quatre francs français) par action.

Certifié sincère et conforme

IFIL INVESTISSEMENTS S.A.

C. Schlessler

R. Longo

Administrateur

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 1995, vol. 474, fol. 9, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(38741/526/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

FINEUROINVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 39.858.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, vol. 474, fol. 12, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 1995.

(38732/581/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

FRIOL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 35.774.

Acte constitutif publié à la page 10265 du Mémorial C, n° 214 du 12 mai 1992

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1990, vol. 417, fol. 17, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 1995.

(38733/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

GTC TELECOMMUNICATION LUXEMBOURG, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6834 Biver, Hiel, 12.

Anteile – Übertragungsurkunde zwischen Gesellschaftern vom 1. Dezember 1995

Zum Ende des laufenden Geschäftsjahres 1995, dem einunddreißigsten Dezember des Jahres eintausendneuhundertfünfundneunzig, wird die Übertragung von Anteilen zwischen Gesellschaftern der GTC TELECOMMUNICATION LUXEMBOURG, S.à r.l., Hiel, 12, L-6834 Biver, wie folgt beurkundet:

Herr Henri Milbert, attaché de direction und amtierender Geschäftsführer, wohnhaft in L-6834 Biver, 12, Hiel, überträgt zum einunddreißigsten Dezember des Jahres eintausendneuhundertfünfundneunzig, an

Herrn Gernot Gutacker, Geschäftsführer und amtierender technischer Leiter, wohnhaft in D-70182 Stuttgart, 15, Zimmermannstraße,

die Gesamtzahl seiner zweihundertfünzig Anteile an der GTC TELECOMMUNICATION, S.à r.l., Hiel 12, L-6834 Biver.

Der Übertragungspreis dieser zweihundertfünzig Anteile ist auf den Gesamtbetrag von DEM 8.000,- (Deutsche Mark achttausend) festgesetzt worden und wird von Herrn Gernot Gutacker bis spätestens zum 31. Januar 1996 (einunddreißigsten Januar eintausendneuhundertsechundneunzig) an Herrn Henri Milbert zahlbar sein.

Mit Zahlung des Übertragungspreises sind alle Forderungen des Herrn Milbert oder gegen Herrn Milbert, gleichgültig aus welchem Grunde, abgegolten.

Beide Parteien erklären sich mit gegenwärtiger Urkunde einverstanden und unterzeichnen selbige am heutigen 1. Dezember 1995 (ersten Dezember des Jahres neunzehnhundertfünfundneunzig).

H. Milbert G. Gutacker

Enregistré à Grevenmacher, le 5 décembre 1995, vol. 164, fol. 44, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(38740/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

GALERIE COMMERCIALE DE KIRCHBERG, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 50.172.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le six novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GALERIE COMMERCIALE DE KIRCHBERG, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte de scission reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 7 février 1995, publié au Mémorial C, numéro 111 du 15 mars 1995 et dont les statuts furent modifiés suivant acte du notaire instrumentant, en date du 9 juin 1995, publié au Mémorial C, numéro 465 du 18 septembre 1995.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre Wagner, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire, Monsieur Daniel Fondu, comptable, demeurant à Clemency.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de cent dix-sept millions de francs luxembourgeois (117.000.000,- LUF), pour le porter de trois cents millions de francs luxembourgeois (300.000.000,- LUF) à quatre cent dix-sept millions de francs luxembourgeois (417.000.000,- LUF), par l'émission de cent dix-sept mille (117.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les actions anciennes.

2. Souscription et libération de vingt-neuf mille (29.000) actions nouvelles par SAMU AUCHAN S.A., par la conversion en capital d'une créance détenue par SAMU AUCHAN S.A. à la charge de la société GALERIE COMMERCIALE DE KIRCHBERG et ce à concurrence de vingt-neuf millions de francs luxembourgeois (29.000.000,- LUF).

3. Renonciation de SOPARES S.A. à son droit de souscription préférentiel.

4. Souscription et libération de quatre-vingt-huit mille (88.000) actions nouvelles par CERES S.A., COMPAGNIE EUROPEENNE DE REASSURANCES ET DE SERVICES par un versement en espèces de quatre-vingt-huit millions de francs luxembourgeois (88.000.000,- LUF).

5. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de cent dix-sept millions de francs luxembourgeois (117.000.000,- LUF), pour le porter de son montant actuel de trois cents millions de francs luxembourgeois (300.000.000,- LUF) à quatre cent dix-sept millions de francs luxembourgeois (417.000.000,- LUF), par l'émission de cent dix-sept mille (117.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les actions anciennes.

Deuxième résolution

L'actionnaire SOPARES S.A., ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel, l'assemblée décide d'accepter la souscription des cent dix-sept mille (117.000) actions nouvelles par la société anonyme SAMU AUCHAN S.A., établie et ayant son siège social à Villeneuve d'Ascq (France) et par la société CERES S.A., COMPAGNIE EUROPEENNE DE REASSURANCES ET DE SERVICES, établie et ayant son siège social à Luxembourg.

Souscription et libération

Sont alors intervenues aux présentes:

1. SAMU AUCHAN S.A., préqualifiée,

ici représentée par Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Croix (France), le 27 octobre 1995,

laquelle société déclare souscrire vingt-neuf mille (29.000) actions nouvelles et les libérer moyennant conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible détenue par SAMU AUCHAN à la charge de la société GALERIE COMMERCIALE DE KIRCHBERG, à concurrence d'un montant de vingt-neuf millions de francs luxembourgeois (29.000.000,- LUF).

Ladite créance a fait l'objet d'un rapport établi en date du 6 novembre 1995 par KPMG PEAT MARWICK INTER-REVISION, Réviseurs d'Entreprises, avec siège social à Luxembourg, qui conclut comme suit:

«Conclusion:

Sur la base du travail effectué et décrit ci-dessus, notre conclusion est la suivante:

L'apport à recevoir par la société GALERIE COMMERCIALE DE KIRCHBERG S.A., pour l'émission de 29.000 actions entièrement libérées sera constitué par l'apport d'une créance de LUF 29.000.000,-. Les modes d'évaluation retenus par les administrateurs sont justifiés dans les circonstances.

La valeur à laquelle conduisent les modes d'évaluation adoptés n'est pas inférieure à la valeur des actions émises et libérées dans la société GALERIE COMMERCIALE DE KIRCHBERG S.A. et s'élevant à LUF 29.000.000,-»

2. CERES S.A., COMPAGNIE EUROPEENNE DE REASSURANCES ET DE SERVICES, préqualifiée,

ici représentée par Monsieur Pierre Wagner, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 30 octobre 1995,

laquelle société déclare souscrire les quatre-vingt-huit mille (88.000) actions nouvelles restantes moyennant un versement en espèces, de sorte que la somme de quatre-vingt-huit millions de francs luxembourgeois (88.000.000,- LUF)

se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Lesdites procurations et ledit rapport resteront, après avoir été signés ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexés aux présentes pour être formalisés avec elles.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5, 1^{er} alinéa des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à quatre cent dix-sept millions de francs luxembourgeois (417.000.000,- LUF), représenté par quatre cent dix-sept mille (417.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ un million deux cent quatre-vingt mille francs (1.280.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Wagner, D. Fondu, P. Marx, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 1995, vol. 875, fol. 4, case 11. – Reçu 1.170.000 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 30 novembre 1995.

G. Lecuit.

(38734/220/108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

GALERIE COMMERCIALE DE KIRCHBERG, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 50.172.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 30 novembre 1995.

G. Lecuit.

(38735/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

GREAT PERFORMANCE EUROPE S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 39.435.

—

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1995, vol. 474, fol. 15, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Le liquidateur

(38737/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

GREAT PERFORMANCE EUROPE S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 39.435.

—

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1995, vol. 474, fol. 15, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Le liquidateur

(38738/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

GREAT PERFORMANCE EUROPE S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 39.435.

—

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1995, vol. 474, fol. 15, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Le liquidateur

(38739/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

G.L.L.J. INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 43.561.

—
DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le seize novembre.
Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme G.L.L.J. INVESTISSEMENT S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 43.561, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 avril 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 309 du 29 juin 1993.

La Société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 26 octobre 1994, publié au Mémorial C, numéro 45 du 28 janvier 1995.

L'Assemblée est ouverte à onze heures trente sous la présidence de Monsieur Gérard Coene, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette,

qui désigne comme secrétaire, Madame Sophie Weerinck, employée privée, demeurant à Couvin.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Mademoiselle Nadine Perrin, employée privée, demeurant à Rumelange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1) Rapport du Commissaire à la liquidation.
- 2) Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation.
- 3) Clôture de la liquidation.
- 4) Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 16 octobre 1995, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé en qualité de commissaire à la liquidation:

Monsieur Pierre Schill, licencié en sciences économiques, demeurant à Luxembourg,

et a fixé à ces jour, heure et lieu la présente assemblée.

Ces constatations faites et reconnues exactes par l'Assemblée, celle-ci aborde son ordre du jour comme suit:

Ordre du jour:

- 1) Rapport du commissaire à la liquidation.

L'assemblée entend le rapport du commissaire à la liquidation sur l'examen des documents de la liquidation et sur la gestion du liquidateur.

Ce rapport conclut à l'adoption des comptes de liquidation et à la décharge du liquidateur.

2) Adoptant les conclusions de ce rapport, l'Assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à Monsieur Bernard Ewen de sa gestion de liquidateur de la Société.

L'Assemblée donne également décharge au commissaire à la liquidation pour l'exécution de son mandat.

- 3) Clôture et liquidation.

L'Assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme G.L.L.J. INVESTISSEMENT S.A. a cessé d'exister à partir de ce jour.

4) L'Assemblée décide que les livres et documents seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Coene, S. Weerinck, N. Perrin, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 1995, vol. 87S, fol. 33, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 1995.

F. Baden.

(38736/200/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

IMMOBILIERE AUCHAN KIRCHBERG, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 50.174.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le six novembre.
Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IMMOBILIERE AUCHAN KIRCHBERG, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte de scission reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 7 février 1995, publié au Mémorial C, numéro 111 du 15 mars 1995 et dont les statuts furent modifiés suivant acte du notaire instrumentant, en date du 9 juin 1995, publié au Mémorial C, numéro 465 du 18 septembre 1995.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre Wagner, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire, Monsieur Daniel Fondu, comptable, demeurant à Clemency.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de cent quatre-vingt-huit millions de francs luxembourgeois (188.000.000,- LUF), pour le porter de quatre cent quatre-vingt millions de francs luxembourgeois (480.000.000,- LUF) à six cent soixante-huit millions de francs luxembourgeois (668.000.000,- LUF), par l'émission de cent quatre-vingt-huit mille (188.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les actions anciennes.

2. Souscription et libération de cent soixante-neuf mille (169.000) actions nouvelles par SAMU AUCHAN S.A., par la conversion en capital d'une créance détenue par SAMU AUCHAN S.A. à la charge de la société IMMOBILIERE AUCHAN KIRCHBERG et ce à concurrence de cent soixante-neuf millions de francs luxembourgeois (169.000.000,- LUF).

3. Renonciation de SOPARES S.A. à son droit de souscription préférentiel.

4. Souscription et libération de dix-neuf mille (19.000) actions nouvelles par CERES S.A., COMPAGNIE EUROPEENNE DE REASSURANCES ET DE SERVICES par un versement en espèces de dix-neuf millions de francs luxembourgeois (19.000.000,- LUF).

5. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de cent quatre-vingt-huit millions de francs luxembourgeois (188.000.000,- LUF), pour le porter de son montant actuel de quatre cent quatre-vingt millions de francs luxembourgeois (480.000.000,- LUF) à six cent soixante-huit millions de francs luxembourgeois (668.000.000,- LUF), par l'émission de cent quatre-vingt-huit mille (188.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les actions anciennes.

Deuxième résolution

L'actionnaire minoritaire, SOPARES S.A., ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel, l'assemblée décide d'accepter la souscription des cent quatre-vingt-huit mille (188.000) actions nouvelles par la société anonyme SAMU AUCHAN S.A., établie et ayant son siège social à Villeneuve d'Ascq (France), et par la société CERES S.A., COMPAGNIE EUROPEENNE DE REASSURANCES ET DE SERVICES, établie et ayant son siège social à Luxembourg.

Souscription et libération

Sont alors intervenues aux présentes:

1. SAMU AUCHAN S.A., préqualifiée,

ici représentée par Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Croix (France), le 27 octobre 1995,

laquelle société déclare souscrire cent soixante-neuf mille (169.000) actions nouvelles et les libérer par conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible détenue par SAMU AUCHAN S.A. à la charge de la société IMMOBILIERE AUCHAN KIRCHBERG, à concurrence d'un montant de cent soixante-neuf millions de francs luxembourgeois (169.000.000,- LUF).

Ladite créance a fait l'objet d'un rapport établi en date du 6 novembre 1995 par KPMG PEAT MARWICK INTER-REVISION, Réviseurs d'Entreprises, avec siège social à Luxembourg, qui conclut comme suit:

«*Conclusion:*

Sur la base du travail effectué et décrit ci-dessus, notre conclusion est la suivante:

L'apport à recevoir par la société IMMOBILIERE AUCHAN KIRCHBERG S.A., pour l'émission de 169.000 actions entièrement libérées sera constitué par l'apport d'une créance de LUF 169.000.000,-. Les modes d'évaluation retenus par les administrateurs sont justifiés dans les circonstances.

La valeur à laquelle conduisent les modes d'évaluation adoptés n'est pas inférieure à la valeur des actions émises et libérées dans la société IMMOBILIERE AUCHAN KIRCHBERG S.A. et s'élevant à LUF 169.000.000,-»

2. CERES S.A., COMPAGNIE EUROPEENNE DE REASSURANCES ET DE SERVICES, préqualifiée,

ici représentée par Monsieur Pierre Wagner, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 30 octobre 1995,

laquelle société déclare souscrire les dix-neuf mille (19.000) actions nouvelles restantes moyennant un versement en espèces, de sorte que la somme de dix-neuf millions de francs luxembourgeois (19.000.000,- LUF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Lesdites procurations et ledit rapport resteront, après avoir été signés ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexés aux présentes pour être formalisés avec elles.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5, 1^{er} alinéa des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à six cent soixante-huit millions de francs luxembourgeois (668.000.000,- LUF), représenté par six cent soixante-huit mille (668.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ deux millions de francs (2.000.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Wagner, D. Fondu, P. Marx, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 1995, vol. 87S, fol. 4, case 9. – Reçu 1.880.000 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 30 novembre 1995.

G. Lecuit.

(38742/220/107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

IMMOBILIERE AUCHAN KIRCHBERG, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 50.174.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 30 novembre 1995.

G. Lecuit.

(38743/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

LA PERLE DE L'ATLANTIQUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Differdange, 91, avenue de la Liberté.

CESSION DE PARTS

Monsieur Manuel Martins, demeurant à Differdange, 82, avenue Emile Mark, associé dans la société LA PERLE DE L'ATLANTIQUE, S.à r.l., avec siège social à Differdange, 91, avenue de la Liberté, cède ses 249 (deux cent quarante-neuf) parts sociales à Mademoiselle Rita Goncalves Dos Santos, demeurant à Differdange, 82, rue Emile Mark.

La présente vaut quittance et acceptation du prix convenu entre parties.

Fait à Differdange, le 24 novembre 1995.

M. Martins

R. Goncalves
Dos Santos

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 novembre 1995, vol. 301, fol. 45, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

(38757/612/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

INC IMMOBILIERE NEY CARLO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1272 Luxembourg, 68, rue de Bourgogne.
R. C. Luxembourg B 36.275.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1995, vol. 474, fol. 16, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 1995.

Signature.

(38744/609/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

INFIDE, Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 74, rue Ermesinde.
R. C. Luxembourg B 41.845.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg en dae du 4 décembre 1995, vol. 474, fol. 17, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 1995.

Pour la société
Signature

(38745/651/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

INFIDE, Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 74, rue Ermesinde.
R. C. Luxembourg B 41.845.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de la société,
tenue le 27 octobre 1995 à 14.00 heures précises au siège social de la société*

Troisième résolution

Etant donné que les pertes cumulées au 31 décembre 1994 excèdent 75 % du capital social de la société et conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée décide de ne pas dissoudre la société et d'affecter la perte de USD 90.787,- au compte report à nouveau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme
Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1995, vol. 474, fol. 17, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(38746/651/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

LE FLORE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 29.032.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt et un novembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Paule Colette Wernette, commerçante, demeurant à Luxembourg, 144, Millewee, agissant en sa qualité de seule associée de la société à responsabilité limitée LE FLORE, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 29.032, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- La société LE FLORE, S.à r.l. a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 octobre 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, n° 342 du 30 décembre 1988.
- Le capital social de la société est fixé à cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.
- La comparante est devenue propriétaire des cinq cents (500) parts sociales dont il s'agit et elle décide par les présentes de dissoudre et de liquider la société, celle-ci ayant cessé toute activité.
- Par la présente, elle prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.
- L'associée unique déclare, en sa qualité de liquidateur, avoir réglé tout le passif de la société et avoir transféré tous les actifs à son profit.

L'associée unique se trouve donc investie de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à l'heure actuelle. Elle règlera également les frais des présentes.

– Partant, la liquidation de la société est achevée et la société est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.

– Décharge pleine et entière est accordée au gérant de la société pour l'exécution de son mandat.

– Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans à Luxembourg, 144, Millewee.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P.C. Wernette, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 1995, vol. 87S, fol. 38, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 1995.

F. Baden.

(38759/200/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

INTERCOIFFURE MICHOU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2670 Luxembourg, 2-4, boulevard de Verdun.

R. C. Luxembourg B 27.214.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Echternach, le 24 novembre 1995, vol. 130, fol. 40, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 30 novembre 1995.

Signature.

(38747/551/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

INTERCOIFFURE MICHOU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2670 Luxembourg, 2-4, boulevard de Verdun.

R. C. Luxembourg B 27.214.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Echternach, le 24 novembre 1995, vol. 130, fol. 40, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 30 novembre 1995.

Signature.

(38748/551/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

ISOS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6166 Ernster, 57, rue de l'Ecole.

R. C. Luxembourg B 44.520.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 30 novembre 1995, vol. 474, fol. 5, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 1995.

Pour ISOS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.C.

(38750/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

LUXEMBOURGEOISE DE CONSTRUCTION IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 29.744.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 1995, vol. 474, fol. 9, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 1995.

LUXEMBOURGEOISE DE
CONSTRUCTION IMMOBILIERE
Société Anonyme

Signature Signature
Administrateur Administrateur

(38764/526/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

LA CAFESE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 50.159.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 novembre 1995, que:

- 1) le nombre des administrateurs a été augmenté de cinq à six;
- 2) Madame Ingeborg Ferro, administrateur de sociétés, demeurant à Biella (Italie), a été nommée comme sixième administrateur avec mandat jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'an 2000.

Luxembourg, le 30 novembre 1995.

Pour extrait conforme
Pour le Conseil d'Administration
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1995, vol. 474, fol. 15, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(38756/535/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

LASA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 38.812.

Il résulte d'une assemblée générale du 30 novembre 1995, que:

1. Monsieur Luciano Pietro La Noce, administrateur de sociétés, demeurant à I-Milan, via Ciovassino 1, administrateur-délégué démissionnaire, a été remplacé avec effet immédiat par Monsieur Vittorio Moscatelli, administrateur de sociétés, demeurant à Via della Moscova 3, I-20121 Milan.
2. La durée du mandat d'administrateur-délégué a été fixée jusqu'à l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice social se terminant au 31 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 1995.

Pour la société
ARTHUR ANDERSEN & CO.
SOCIETE CIVILE
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1995, vol. 474, fol. 16, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(38758/501/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

LIBIDAMA INTERNATIONAL S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 21, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 20.717.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 1995, vol. 474, fol. 10, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 1995.

Signature.

(38760/278/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

LIBIDAMA INTERNATIONAL S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 21, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 20.717.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 16 mai 1995

L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, Pierre Thielen et Evelyne Korn et celui du commissaire aux comptes, Patrick Gouden. Elle nomme comme nouvel administrateur, M^e Olivier Wagner, demeurant à Luxembourg.

Les administrateurs et le commissaire aux comptes sont nommés pour une période de six ans. Leur mandat viendra à expiration lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice 2000.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 1995, vol. 474, fol. 10, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(38761/278/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

LUXEMBOURG STATE AND SAVINGS BANK TRUST COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 8.278.

Résolution du conseil d'administration prise par voie de lettre circulaire en date du 31 octobre 1995

Résolution unique

Le conseil d'administration prend note des démissions de Monsieur Paul Koster et de Monsieur François May en tant qu'administrateurs et coopte Monsieur Gilbert Ernst en remplacement jusqu'à la prochaine assemblée générale qui aura lieu le 18 avril 1996.

Luxembourg, le 31 octobre 1995.

H. Germeaux

R. Kirsch

J.-P. Kraus

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 1995, vol. 474, fol. 11, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(38763/012/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

LUXIMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 36.028.

Résolution du conseil d'administration prise par voie de lettre circulaire en date du 19 octobre 1995

Résolution unique

Le conseil d'administration prend note de la démission, en date du 19 octobre 1995, de Monsieur Paul Koster en tant qu'administrateur et coopte Monsieur Gilbert Ernst en remplacement jusqu'à la prochaine assemblée générale du 20 avril 1996.

Pour réquisition aux fins d'inscription au registre de commerce et des sociétés.

Pour extrait conforme
BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT,
LUXEMBOURG

A. Marx

N. Nickels

Div. Administration

Chef de Division

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 1995, vol. 474, fol. 11, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(38765/012/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

MERFIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 33.900.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 1995, vol. 474, fol. 9, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 1995.

MERFIN INTERNATIONAL S.A.

J.-R. Bartolini

M. Mommaerts

Administrateur

Administrateur

(38770/52611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

MERFIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 33.900.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale statutaire du 10 juillet 1995

Les mandats d'administrateur de Mme Françoise Stamet, M. Jean-Robert Bartolini et M. Marc Mommaerts, et le mandat de commissaire aux comptes de FIN-CONTROLE S.A. sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans. Ils viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2001.

Pour extrait sincère et conforme

MERFIN INTERNATIONAL S.A.

J.-R. Bartolini

M. Mommaerts

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 1995, vol. 474, fol. 9, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(38771/526/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

LUXMOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 74, rue Ermesinde.
R. C. Luxembourg B 47.547.

Le bilan au 31 mars 1995, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1995, vol. 474, fol. 17, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 1995.

Pour la société
Signature

(38767/651/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

LUXMOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 74, rue Ermesinde.
R. C. Luxembourg B 47.547.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société,
tenue le 13 novembre 1995 à 10.00 heures précises au siège social de la société*

Troisième résolution

L'assemblée générale ratifie la décision du conseil d'administration prise le 3 mai 1995 relative à la démission de Monsieur Anthony B. Howells en tant qu'administrateur et la nomination en remplacement de M. Robert Moore.

Décharge pleine et entière est accordée à l'administrateur démissionnaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme
Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1995, vol. 474, fol. 17, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(38768/651/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

MOTO-SUD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4280 Esch-sur-Alzette, 57, boulevard Prince Henri

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} décembre 1995, vol. 301, fol. 49, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 4 décembre 1995.

G. Bernabei

Expert-comptable - Conseil fiscal

(38772/630/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

NAUTICOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 41.265.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1995, vol. 474, fol. 15, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 1995.

(38773/520/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

NOVARESE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5550 Remich, 55, rue Maacher.
R. C. Luxembourg B 52.475.

Réunion en assemblée générale du 2 novembre 1995

Madame Chantal Feldes, restauratrice de tableaux, demeurant à Bech-Kleinmacher, Grand-Duché de Luxembourg, annonce qu'elle démissionne de son poste de gérant administratif de la société citée en vedette.

Ce poste sera dorénavant occupé par Monsieur François Feldes, ingénieur-technicien, demeurant 20, rue de la Cité à Ehnen, Grand-Duché de Luxembourg.

C. Feldes

F. Feldes

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 1995, vol. 473, fol. 50, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(38774/230/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

NOVARESE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5550 Remich, 55, rue Maacher.
R. C. Luxembourg B 52.475.

—
Décision de l'associé unique du 17 novembre 1995

Monsieur Maurizio Fecchi, commerçant, demeurant à Walferdange, déclare démissionner de ses fonctions de gérant technique de la société à compter de ce jour. Sa démission est acceptée. Décharge lui est donnée pour son mandat jusqu'à ce jour.

Monsieur Giglio Barbara, cuisinier, demeurant à L-5550 Bous, route de Luxembourg, est nommé aux fonctions de gérant technique de la société pour une durée illimitée à compter de ce jour.

Luxembourg, le 17 novembre 1995.

F. Feldes.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 1995, vol. 473, fol. 73, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(38775/230/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

OCCIDENTALIS HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 74, rue Ermesinde.
R. C. Luxembourg B 40.255.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1995, vol. 474, fol. 17, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 1995.

*Pour la société
Signature*

(38776/651/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

OCCIDENTALIS HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 74, rue Ermesinde.
R. C. Luxembourg B 40.255.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de la société,
tenue le 27 octobre 1995 à 10.00 heures précises au siège social de la société*

Troisième résolution

L'assemblée générale réélit les administrateurs pour une nouvelle période ne pouvant excéder 6 années à compter de la présente assemblée. Les nouveaux mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en l'an 2001 ou à toute prorogation de celle-ci si elle ne pouvait avoir lieu à la date prévue.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme
Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1995, vol. 474, fol. 17, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(38777/651/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

RINKA S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg.
H. R. Luxemburg B 11.777.

Im Jahre eintausendneunhundertfünfundneunzig, am sechzehnten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Frank Baden, mit Amtswohnsitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft RINKA S.A., mit Sitz in Luxemburg, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nr. B 11.777, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Aktiengesellschaft RINKA S.A. wurde gegründet gemäß notarieller Urkunde vom 12. Februar 1974, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial, Nr. 77 vom 8. April 1974. Die Satzung wurde abgeändert gemäß Urkunde des unterzeichneten Notars vom 25. Mai 1994, welche im Mémorial C, Recueil Spécial, Nr. 378 vom 4. Oktober 1994 veröffentlicht wurde.

Die Versammlung wurde um vierzehn Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Rainer R. Bühler, Banksyndikus, wohnhaft in Oberanven, eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zum Sekretär, Herrn Dr. Gerd Otte, Banksyndikus, wohnhaft in Schuttrange.

Die Versammlung wählt einstimmig zur Stimmzählerin, Frau Alexandra Radulovic, Bankangestellte, wohnhaft in Trier.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest:

I.- Daß die Tagesordnung folgenden Wortlaut hat:

Tagesordnung:

- 1) Beschlußfassung über die Auflösung der RINKA S.A.
- 2) Beschlußfassung über die Ernennung des Liquidators und Festlegung seiner Befugnisse.

II.- Daß die Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter unter Angabe des Namens, Vornamens, des Datums der Vollmachten sowie der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen sind.

III.- Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, daß das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und daß somit die Versammlung befugt ist, über vorstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschließen.

Die Anwesenheitsliste wird durch den Vorsitzenden abgeschlossen und durch den Verwaltungsvorstand gezeichnet. Sie wird gegenwärtigem Protokoll nebst den darin erwähnten Vollmachten, welche durch die Erschienenen ne varietur paraphiert wurden, beigefügt bleiben, um mit demselben einregistriert zu werden.

Alsdann werden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefaßt:

Erster Beschluß

Die Versammlung beschließt, die Gesellschaft aufzulösen, welche nur mehr für ihre Liquidation besteht.

Zweiter Beschluß

Die Generalversammlung bestimmt und ernennt zum Liquidator:

– DRESDNER BANK LUXEMBOURG S.A., mit Sitz in Luxemburg.

Dritter Beschluß

Der Liquidator hat die weitestgehenden Befugnisse, so wie sie durch das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und durch die späteren Abänderungsgesetze vorgesehen sind, um die Liquidation durchzuführen.

Er kann insbesondere alle Handlungen durchführen, welche in den Artikeln 144 und 145 des Gesetzes vom 10. August 1915 vorgesehen sind, ohne eine vorherige Genehmigung durch die Generalversammlung beantragen zu müssen.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung aufgehoben.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R.R. Bühler, G. Otte, A. Radulovic, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 1995, vol. 875, fol. 33, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial.

Luxemburg, den 24. November 1995.

F. Baden.

(38794/200/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

**POISSONNERIE LA PERLE DE L'ATLANTIQUE ESCH-SUR-ALZETTE, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Esch-sur-Alzette, 105, rue du Canal.

CESSION DE PARTS

Monsieur Manuel Martins, demeurant à Differdange, 82, rue Emile Mark, associé dans la société POISSONNERIE LA PERLE DE L'ATLANTIQUE ESCH-SUR-ALZETTE, S.à r.l., avec siège social à Esch-sur-Alzette, 105, rue du Canal, cède ses 249 (deux cent quarante-neuf) parts sociales à Mademoiselle Rita Goncalves Dos Santos, demeurant à Differdange, 82, rue Emile Mark.

La présente vaut quittance et acceptation du prix convenu entre parties.

Fait à Esch-sur-Alzette, le 24 novembre 1995.

M. Martins

R. Goncalves
Dos Santos

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 novembre 1995, vol. 301, fol. 45, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

(38786/612/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

OPERA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 74, rue Ermesinde.

R. C. Luxembourg B 47.737.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1995, vol. 474, fol. 17, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 5 décembre 1995.

Pour la société
Signature

(38778/651/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

OPERA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 74, rue Ermesinde.
R. C. Luxembourg B 47.737.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société,
tenue le 26 octobre 1995 à 10.00 heures précises au siège social de la société*

Troisième résolution

L'assemblée générale ratifie la décision du conseil d'administration prise le 19 décembre 1994 relative à la démission de M. Richard Turner en tant qu'administrateur et la nomination en remplacement de Mme Pascale Poulblon-Nepper. Décharge pleine et entière est accordée à l'administrateur démissionnaire.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1995, vol. 474, fol. 17, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(38779/651/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

PANDORA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 27.310.

L'assemblée générale ordinaire du 15 juin 1995 a ratifié la nomination de M. Roland Derrien en tant que représentant permanent de l'administrateur, CREDIT LYONNAIS INVESTISSEMENT en remplacement de M. Pierre Rudelli.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 1995.

Pour PANDORA INVESTMENT S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

G. Kettmann

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1995, vol. 474, fol. 14, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(38780/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

PARBER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 25.847.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 9 juin 1992, la démission du commissaire aux comptes, M. Claude Monners, a été acceptée et Mme Manuella Alecci-Macalli, employée de banque, B-Habay-la-Neuve, a été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 1993.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 1995.

Pour PARBER S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

G. Kettmann

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1995, vol. 474, fol. 14, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(38781/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

PARBER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 25.847.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 8 juin 1993, le mandat des administrateurs, Mesdames Nadine Gervais et Romaine Lazzarin-Fautsch et M. Guy Baumann, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Mme Manuella Alecci-Macalli, ont été renouvelés pour une durée de six ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 1999.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 1995.

Pour PARBER S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

G. Kettmann

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1995, vol. 474, fol. 14, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(38782/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

PARKING DE KIRCHBERG, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 50.178.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le six novembre.
Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PARKING DE KIRCHBERG, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte de scission reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 7 février 1995, publié au Mémorial C, numéro 111 du 15 mars 1995 et dont les statuts furent modifiés suivant acte du notaire instrumentant, en date du 9 juin 1995, publié au Mémorial C, numéro 466 du 19 septembre 1995.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre Wagner, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire, Monsieur Daniel Fondu, comptable, demeurant à Clemency.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de trente-cinq millions de francs luxembourgeois (35.000.000,- LUF), pour le porter de quatre-vingt-dix millions de francs luxembourgeois (90.000.000,- LUF) à cent vingt-cinq millions de francs luxembourgeois (125.000.000,- LUF), par l'émission de trente-cinq mille (35.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les actions anciennes.

2. Souscription et libération de quatre mille (4.000) actions nouvelles par SAMU AUCHAN S.A., par la conversion en capital d'une créance détenue par SAMU AUCHAN S.A. à la charge de la société PARKING DE KIRCHBERG et ce à concurrence de quatre millions de francs luxembourgeois (4.000.000,- LUF).

3. Renonciation de SOPARES S.A. à son droit de souscription préférentiel.

4. Souscription et libération de trente et un mille (31.000) actions nouvelles par CERES S.A., COMPAGNIE EUROPEENNE DE REASSURANCES ET DE SERVICES par un versement en espèces de trente et un millions de francs luxembourgeois (31.000.000,- LUF).

5. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de trente-cinq millions de francs luxembourgeois (35.000.000,- LUF), pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-dix millions de francs luxembourgeois (90.000.000,- LUF) à cent vingt-cinq millions de francs luxembourgeois (125.000.000,- LUF), par l'émission de trente-cinq mille (35.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les actions anciennes.

Deuxième résolution

L'actionnaire SOPARES S.A., ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel, l'assemblée décide d'accepter la souscription des trente-cinq mille (35.000) actions nouvelles par la société anonyme SAMU AUCHAN S.A., établie et ayant son siège social à Villeneuve d'Ascq (France), et par la société CERES S.A., COMPAGNIE EUROPEENNE DE REASSURANCES ET DE SERVICES, établie et ayant son siège social à Luxembourg.

Souscription et libération

Sont alors intervenues aux présentes:

1. SAMU AUCHAN S.A., préqualifiée,

ici représentée par Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant à Esch-sur-Alzette,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Croix (France), le 27 octobre 1995,

laquelle société déclare souscrire quatre mille (4.000) actions nouvelles et les libérer moyennant conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible détenue par SAMU AUCHAN à la charge de la société PARKING DE KIRCHBERG, à concurrence d'un montant de quatre millions de francs luxembourgeois (4.000.000,- LUF).

Ladite créance a fait l'objet d'un rapport établi en date du 6 novembre 1995 par KPMG PEAT MARWICK INTER-REVISION, Réviseurs d'Entreprises, avec siège social à Luxembourg, qui conclut comme suit:

«Conclusion:

Sur la base du travail effectué et décrit ci-dessus, notre conclusion est la suivante:

L'apport à recevoir par la société PARKING DE KIRCHBERG S.A., pour l'émission de 4.000 actions entièrement libérées sera constitué par l'apport d'une créance de LUF 4.000.000,-.

Les modes d'évaluation retenus par les administrateurs sont justifiés dans les circonstances.

La valeur à laquelle conduisent les modes d'évaluation adoptés n'est pas inférieure à la valeur des actions émises et libérées dans la société PARKING DE KIRCHBERG S.A. et s'élevant à LUF 4.000.000,-.»

2. CERES S.A., COMPAGNIE EUROPEENNE DE REASSURANCES ET DE SERVICES, préqualifiée,

ici représentée par Monsieur Pierre Wagner, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 30 octobre 1995,

laquelle société déclare souscrire les trente et un mille (31.000) actions nouvelles restantes moyennant un versement en espèces, de sorte que la somme de trente et un millions de francs luxembourgeois (31.000.000,- LUF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Lesdites procurations et ledit rapport resteront, après avoir été signés ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexés aux présentes pour être formalisés avec elles.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5, 1^{er} alinéa des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à cent vingt-cinq millions de francs luxembourgeois (125.000.000,- LUF), représenté par cent vingt-cinq mille (125.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ quatre cent vingt mille francs (420.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Wagner, D. Fondu, P. Marx, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 1995, vol. 87S, fol. 5, case 1. – Reçu 350.000 francs.

Le Releveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 30 novembre 1995.

G. Lecuit.

(38783/220/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

PARKING DE KIRCHBERG, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 50.178.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 30 novembre 1995.

G. Lecuit.

(38784/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

ROYALE BELGE INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 6 septembre 1995

2. Démission d'administrateur

Le conseil prend acte de la décision de Monsieur Edouard Piret de renoncer à son mandat d'administrateur à effet du 27 juillet 1995. Au nom du conseil, Monsieur Gérard remercie Monsieur Piret pour les services rendus à la société.

(Lettre de démission en annexe)

En remplacement de Monsieur Piret, le conseil coopte Monsieur Christian Defrancq, en qualité d'administrateur. Monsieur Defrancq, administrateur de sociétés, domicilié à B-3070 Kortenberg, Zonnelaan 23, terminera le mandat de Monsieur Piret, qui vient à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 1999.

Son élection définitive sera soumise à la ratification de la prochaine assemblée générale.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 1995, vol. 474, fol. 11, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Releveur ff. (signé): D. Hartmann.

(38797/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

PETROFINA HOLDING LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 16, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 7.107.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 1995, vol. 473, fol. 96, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 1995.

Pour *PETROFINA HOLDING LUXEMBOURG S.A.*
FIDUCIAIRE STEICHEN

(38785/523/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

PROMOTIC LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 5, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 26.375.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 1995, vol. 473, fol. 71, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Davreux
Gérant

(38787/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

RB PATRIMONIUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 6 septembre 1995

2. *Démission d'administrateurs*

Le conseil prend acte de la décision de Monsieur Guy Delire de renoncer à son mandat d'administrateur à effet de la présente réunion.

Le conseil prend acte de la décision de Monsieur Edouard Piret de renoncer à ses fonctions d'administrateur à effet du 27 juillet 1995.

Au nom du conseil, Monsieur Gérard remercie Messieurs Delire et Piret pour les services rendus à la société.

(Lettres de démission en annexe)

En remplacement de MM. Delire et Piret, le conseil coopte MM. Christian Defrancq, administrateur de sociétés, domicilié à B-3070 Kortenberg, Zonnelaan 23, et François Lemonnier, administrateur de sociétés, domicilié à B-1640 Rhode-St-Genèse, avenue de l'Ecuyer 42, en qualité d'administrateur. Ils termineront respectivement les mandats de MM. Delire et Piret, qui viennent à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 1999.

Leur élection définitive sera soumise à la ratification de la prochaine assemblée générale.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 1995, vol. 474, fol. 11, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(38790/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

REBEAN INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 40.949.

Le bilan au 30 septembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1995, vol. 474, fol. 17, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 1995.

(38791/581/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

ROTTWEIL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 47.849.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 1995, vol. 474, fol. 9, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 1995.

Signature.

(38795/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

ROTTWEIL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 47.849.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 21 novembre 1995

Sont réélus pour un mandat de trois années, les administrateurs:

Nicolas Engels, ingénieur, demeurant à CH-Wollerau;

Max Schneider, directeur de sociétés, demeurant à CH-Rapperswil;

Ivan Cousin, consultant, demeurant à CH-Genève;

Marc Kieffer, ingénieur commercial, demeurant à Luxembourg;

Paul Mousel, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le mandat de commissaire aux comptes a été confié pour une année à la FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., avec siège à Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

Pour extrait conforme

M. Kieffer

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 1995, vol. 474, fol. 9, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(38796/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

RANG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 74, rue Ermesinde.
R. C. Luxembourg B 37.519.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg en date du 4 décembre 1995, vol. 474, fol. 17, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 1995.

Pour la société

Signature

(38788/651/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

RANG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 74, rue Ermesinde.
R. C. Luxembourg B 37.519.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de la société,
tenue le 3 novembre 1995 à 14.00 heures précises au siège social de la société*

Troisième résolution

L'assemblée générale accepte la démission de la société TOP ACCOUNTING SERVICES S.A. en tant que commissaire aux comptes et décide de nommer en remplacement, la société GENERAL TRUST COMPANY (G.T.C.) S.C., ayant son siège social à Luxembourg.

Le nouveau commissaire aux comptes terminera le mandat de son prédécesseur.

Décharge pleine et entière est accordée au commissaire aux comptes démissionnaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1995, vol. 474, fol. 17, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(38789/651/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

REDS AND REDS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 48.288.

Le bilan au 30 juin 1995, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1995, vol. 474, fol. 15, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 1995.

REDS AND REDS HOLDING S.A.

Signature

Administrateur

(38792/046/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

REDS AND REDS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 48.288.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 1^{er} septembre 1995

Résolution

Le conseil prend connaissance de la démission de Madame Anne Kayser-Neuss et, conformément à l'article 51 de la loi sur les sociétés, nomme en remplacement Monsieur Jean-Marie Bondioli, employé privé, demeurant à Luxembourg, qui terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire qui prendra fin à l'issue de l'assemblée statutaire de l'an 1999.

Cette nomination sera ratifiée par la prochaine assemblée générale.

N. Pollefort
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1995, vol. 474, fol. 15, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(38793/046/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

SIGMA TAU FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 42.176.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 18 avril 1995, les mandats des administrateurs MM. Antonio Nicolai, Piero Belletti, Jean Bodoni, Guy Baumann et du commissaire aux comptes ARTHUR ANDERSEN & CO., ont été renouvelés pour une durée de trois ans. M. Marcello Ferretti, fondé de pouvoir, Luxembourg, a été appelé aux fonctions d'administrateur en remplacement de Mme Luisella Moreschi. Tous les mandats s'achèveront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 1998.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 1995.

Pour SIGMA TAU FINANCE S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
S. Wallers G. Kettmann

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1995, vol. 474, fol. 14, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(38805/006/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

SANDWEILER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 7, montée de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 32.587.

Le bilan au 31 décembre 1990, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1995, vol. 474, fol. 16, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 1995.

Signature.

(38798/609/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

SANDWEILER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 7, montée de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 32.587.

Le bilan au 31 décembre 1991, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1995, vol. 474, fol. 16, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 1995.

Signature.

(38799/609/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

SANDWEILER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 7, montée de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 32.587.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1995, vol. 474, fol. 16, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 1995.

Signature.

(38800/609/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

SANDWEILER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 7, montée de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 32.587.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1995, vol. 474, fol. 16, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 1995.

Signature.

(38801/609/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

SCHMITZ CREATION IN PELZ UND LEDER, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 26, rue du Curé.
R. C. Luxembourg B 44.700.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 30 novembre 1995, vol. 474, fol. 5, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 1995.

Pour la GmbH, SCHMITZ CREATION IN PELZ UND LEDER
FIDUCIAIRE CENTRALE DU
LUXEMBOURG S.C.

Signature

(38802/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

SELLAS S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 33.306.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1995, vol. 474, fol. 17, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 1995.

(38803/581/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

STIM LUXEMBOURG, SHIPPING TRANSPORT INSURANCE MANAGEMENT (LUXEMBOURG)**S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 32.954.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 12 octobre 1994, le siège social de la société a été transféré du 2, boulevard Royal au 69, route d'Esch, Luxembourg.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 30 novembre 1995, les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ont été renouvelés pour une durée de six ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2001.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 1995.

Pour STIM LUXEMBOURG,
SHIPPING TRANSPORT INSURANCE MANAGEMENT
(LUXEMBOURG) S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
S. Wallers G. Kettmann

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1995, vol. 474, fol. 14, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(38804/006/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

SOCIETE D'INTERIM INTERNATIONALE LUXEMBOURGEOISE.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Ste Croix.
R. C. Luxembourg B 48.210.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1995, vol. 474, fol. 16, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 1995.

Signature.

(38810/609/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

SIMIS HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 39.782.

Le bilan au 31 mars 1995, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 1995, vol. 474, fol. 9, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 décembre 1995.

Pour SIMIS HOLDING S.A.
E. Irthum J.-R. Bartolini
Administrateur Administrateur

(38806/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

SKANDINAVISCHER VERWALTUNGSGESELLSCHAFT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.
R. C. Luxembourg B 37.737.

EXTRAIT

Il résulte de la lettre de démission du 29 novembre 1995 que la FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG, Société Civile, ayant son siège social au 21, rue Glesener, L-1631 Luxembourg, démissionne de ses fonctions de Commissaire aux Comptes de la société SKANDINAVISCHER VERWALTUNGSGESELLSCHAFT S.A.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 1995.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1995, vol. 474, fol. 13, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(38807/507/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

SOCIETE EUROPEENNE DE CONDITIONNEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach/Martelange, 18, route de Bigonville.

EXTRAIT

Suivant acte reçu par le notaire Robert Schuman de résidence à Rambrouch, le 30 octobre 1995, enregistré à Redange, le 13 novembre 1995, vol. 394, fol. 87, case 2, les décisions suivantes ont été prises:

1.- Le siège social a été transféré de Luxembourg à L-8832 Rombach/Martelange, 18, route de Bigonville.

2.- La démission du commissaire aux comptes a été acceptée et la FIDUCIAIRE DE ROMBACH S.A. a été nommée comme nouvel commissaire aux comptes.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 30 novembre 1995.

R. Schuman.

(38808/237/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

SOCIETE EUROPEENNE DE CONDITIONNEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach/Martelange, 18, route de Bigonville.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 5 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 5 décembre 1995.

R. Schuman.

(38809/237/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

UNITED BARGAIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 13.035.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 8 avril 1994, Monsieur Guy Baumann, attaché de direction, Belvaux, a été appelé aux fonctions d'administrateur, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 1999. De ce fait, le nombre des administrateurs a été augmenté de trois à quatre.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 1995.

Pour UNITED BARGAIN S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

S. Wallers G. Kettmann

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1995, vol. 474, fol. 14, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(38833/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

SIRTEC, SOCIETE INTERNATIONALE DE RECHERCHES TECHNIQUES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 17.549.

Le bilan au 30 septembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 1995, vol. 474, fol. 9, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 1995.

SIRTEC, SOCIETE INTERNATIONALE DE RECHERCHES
TECHNIQUES S.A.

Signature
Administrateur

Signature
Administrateur

(38811/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

SOD S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 42.177.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 1995, vol. 474, fol. 9, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 1995.

SOD S.A.

Signature
Administrateur

Signature
Administrateur

(38813/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

SOD S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 42.177.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire du 20 juin 1995

– la cooptation de Monsieur Jean-Robert Bartolini, employé privé, Differdange, en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Marcel Urbing, démissionnaire est ratifiée.

Certifié sincère et conforme
SOD S.A.

Signature
Administrateur

Signature
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 1995, vol. 474, fol. 9, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(38814/526/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

SPP/LET HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 37.765.

In the year one thousand nine hundred and ninety-five, on the twenty-first of November.

Before Us, Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of SPP/LET HOLDINGS S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, (R.C. Luxembourg B 37.765), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the 6th of August 1991, published in the Mémorial C, Recueil Spécial, number 57 of the 20th of February 1992.

The meeting was opened at 11.45 a.m. with Mr John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, residing in Contern, in the chair,

who appointed as secretary Mrs Martine Bockler-Kapp, employee, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, residing in Bertrange.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1. Decision to put the Company into liquidation.

2. Appointment of Mrs Ingrid Johansson, controller, c/o Försäkringsbolaget SPP; HKR 76, S-10373 Stockholm, as liquidator and determination of her powers.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to dissolve the company and pronounces its liquidation as of today.

Second resolution

The meeting appoints as liquidator:

Mrs Ingrid Johansson, controller, residing in *c/o* Försäkringsbolaget SPP, HKR 76, S-10373 Stockholm.

The largest powers and especially those determined by articles 144 and following of the law of August 10th, 1915 on commercial companies are granted to the liquidator by the general meeting of the shareholders. The liquidator may execute the acts and operations specified by article 145 without any special authorization of the general meeting even in the case it is normally required by law.

The liquidator is dispensed from drawing up an inventory and may refer to the books of the Company.

He may, under his own responsibility, delegate for certain determined operations, the whole or part of his power to one or more proxies for the time he will fix.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt et un novembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SPP/LET HOLDINGS S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, sous le numéro B 37.765, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 6 août 1991 publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 57 du 20 février 1992.

L'Assemblée est ouverte à onze heures quarante-cinq sous la présidence de Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern,

qui désigne comme secrétaire, Madame Martine Bockler-Kapp, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant à Bertrange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Mise en liquidation de la société.

- Nomination de Madame Ingrid Johansson, controller, demeurant à *c/o* Försäkringsbolaget SPP, HKR 76, S-10373 Stockholm, en tant que liquidateur et définition de ses pouvoirs.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées *ne varietur* par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide la dissolution de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme liquidateur:

Madame Ingrid Johansson, controller, demeurant à c/o Försäkringsbolaget SPP, HKR 76, S-10373 Stockholm.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Seil, M. Bockler-Kapp, P. Lentz, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 1995, vol. 87S, fol. 38, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 1995.

F. Baden.

(38819/200/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

SPETRA LUXEMBOURG S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Mamer.

H. R. Luxemburg B 33.021.

Im Jahre eintausendneunhundertfünfundneunzig, am neunten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit Amtswohnsitz in Junglinster.

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft SPETRA LUXEMBOURG S.A., mit Sitz in Mamer (R.C. Luxemburg B 33.021).

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den unterzeichneten Notar, am 29. September 1989, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 74 vom 10. März 1990, und deren Statuten abgeändert wurden gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 25. Januar 1990, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 297 vom 27. August 1990, und am 30. Juni 1992, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 543 vom 24. November 1992.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Roland Assa, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg.

Der Herr Vorsitzende beruft zum Schriftführer, Herrn Finn Schmidt, Direktor, wohnhaft in Mamer.

Die Versammlung bestellt als Stimmzähler, Herrn Luc Schaack, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung ne varietur unterschrieben wurden, zusammen mit der Anwesenheitsliste, diesem Protokoll beigegeben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist die gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

a.- Abänderung des Geschäftsjahres mittels Festsetzung des Bilanzjahres.

b.- Entsprechende Änderung von Artikel 7 der Satzung.

c.- Festsetzung der ordentlichen Generalversammlung auf den Mittwoch der zweiten Woche des Monats Dezember.

d.- Entlastung der ausscheidenden Verwaltungsratsmitglieder und Ernennung eines neuen Verwaltungsrates.

Als dann wurden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst das Geschäftsjahr abzuändern, in dem Sinne, dass es am 1. Oktober beginnt und am 30. September eines jeden Jahres endet. Die zwei vorherigen Geschäftsjahre liefen wie folgt:

Ein Teilgeschäftsjahr lief vom 1. Juli 1994 bis zum 31. Dezember 1994.

Das nächstfolgende lief vom 1. Januar 1995 bis zum 30. September 1995.

Das laufende Geschäftsjahr endet somit am 30. September 1995.

Zweiter Beschluss

Artikel 7 der Satzung wird dementsprechend abgeändert und wird künftig folgenden Wortlaut haben:

«**Art. 7.** Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom ersten Oktober bis dreissigsten September eines jeden Jahres.»

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst der Festsetzung der ordentlichen Generalversammlung auf den Mittwoch der zweiten Woche des Monats Dezember.

Vierter Beschluss

Infolge des hiervor getätigten Beschlusses wird Artikel 8 (erster Absatz) der Satzung abgeändert und erhält demgemäss folgenden Wortlaut:

Art. 8. Erster Absatz. Die jährliche Hauptversammlung findet rechtens statt am zweiten Mittwoch des Monats Dezember um zehn Uhr, am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.»

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung erteilt den Mitgliedern des Verwaltungsrates Entlast für die Ausübung ihrer Mandate und ernennt zu neuen Verwaltungsratsmitgliedern:

- Herr Kim A. Hansen, Direktor, wohnhaft zu DK-3400 Hillerod, Agernevej, 15;
- Herr Tim L. Larsen, EDV-Chef, wohnhaft zu DK-6500 Vojens, Pottervej, 11, Over Jerstal;
- Herr Lauridas J. Voss, Büro-Chef, wohnhaft zu DK-6500 Vojens, Ved Majen, 4, Over Jerstal.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt dreissigtausend Franken veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Worüber Protokoll, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtiges Protokoll mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: R. Assa, F. Schmidt, L. Schaack, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 novembre 1995, vol. 496, fol. 95, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Junglinster, den 4. Dezember 1995.

J. Seckler
Le notaire

(38815/231/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

SPETRA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Mamer.

R. C. Luxembourg B 33.021.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 décembre 1995.

J. Seckler
Le notaire

(38816/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

SUPERLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 44.508.

Constituée en date du 5 juillet 1993 suivant acte passé par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, numéro 387 du 25 août 1993.

Le bilan et l'annexe établis au 31 décembre 1994, ainsi que les informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 4 décembre 1995, vol. 474, fol. 17, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SUPERLUX S.A.
Signature

(38820/255/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

VERANDAS GRAND-DUCALES, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 122, rue de Hollerich.

R. C. Luxembourg B 37.084.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1995, vol. 474, fol. 16, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 1995.

Signature.

(38836/609/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

TOITURE MODERNE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Colmar-Berg.
R. C. Luxembourg B 18.293.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 1995, vol. 473, fol. 100, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 1995.

Pour ordre
FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ

Signature

(38823/549/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

SPINNE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 2, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 42.698.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le dix-sept novembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SPINNE INVESTMENTS S.A., avec siège social à L-2953 Luxembourg, 2, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 42.698, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 29 décembre 1992, publié au Recueil Spécial du Mémorial C, numéro 167 du 19 avril 1993, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 13 décembre 1993, publié au Recueil Spécial du Mémorial C, numéro 101 du 18 mars 1994.

La séance est ouverte à 10.00 heures, sous la présidence de Monsieur Marcello Ferretti, fondé de pouvoir, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire, Mademoiselle Sandrine Citti, employée de banque, demeurant à Thionville (France).

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Guy Baumann, attaché de direction, demeurant à Belvaux.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital de LUF 17.000.000,-, pour le porter de son montant actuel de LUF 20.000.000,- à LUF 37.000.000,-, par la création, l'émission et la souscription de 17.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de LUF 1.000,- chacune, à libérer par des versements en espèces.

2. Modification y relative des statuts.

II) Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes avec lesquelles elles seront enregistrées, les procurations des actionnaires représentés, paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III) Qu'il résulte de ladite liste de présence que les vingt mille (20.000) actions représentatives de l'intégralité du capital social de vingt millions de francs (20.000.000,- LUF) sont représentées à la présente assemblée, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu parfaitement connaissance de l'ordre du jour.

IV) Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de dix-sept millions de francs (17.000.000,- LUF), pour le porter de son montant actuel de vingt millions de francs (20.000.000,- LUF) à trente-sept millions de francs (37.000.000,- LUF), par la création, l'émission et la souscription de dix-sept mille (17.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs (1.000,- LUF) chacune.

Souscription et libération

L'autre actionnaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel, les dix-sept mille (17.000) actions nouvellement créées ont été entièrement souscrites par la société INTRO CONTINENTAL INVESTMENTS B.V., avec siège social à Amsterdam,

représentée par Monsieur Marcello Ferretti, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Amsterdam, le 16 novembre 1995, laquelle procuration signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes.

Les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de dix-sept millions de francs (17.000.000,- LUF) se trouve dès maintenant à la libre et entière disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts, pour le mettre en concordance avec la résolution qui précède et de lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à trente-sept millions de francs (37.000.000,- LUF), divisé en trente-sept mille (37.000) actions d'une valeur nominale de mille francs (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, s'élève approximativement à deux cent trente mille francs (230.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 10.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Ferretti, S. Citti, G. Baumann, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 1995, vol. 875, fol. 27, case 7. – Reçu 170.000 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 1995.

P. Frieders.

(38817/212/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

SPINNE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 42.698.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 1995.

P. Frieders.

(38818/212/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

TRANSEURO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 32.614.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 9 mars 1995, les mandats des administrateurs MM. Jean Bodoni et Guy Kettmann, ainsi que celui du commissaire aux comptes Mme Marie-Claire Zehren ont été renouvelés pour la durée de six ans. M. Guy Baumann, attaché de direction, Belvaux et Mme Birgit Mines-Honneff, employée de banque, Leudelange, ont été appelés aux fonctions d'administrateur, également pour la durée de six ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2001. De ce fait, le nombre des administrateurs a été augmenté de trois à quatre.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 1995.

Pour TRANSEURO S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

S. Wallers

G. Kettmann

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 1995, vol. 474, fol. 14, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(38824/006/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

TRIANGULAR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 17.577.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 1995, vol. 474, fol. 9, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 1995.

TRIANGULAR HOLDING S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(38825/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

TAGUS RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 46.326.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 21 septembre 1995

L'assemblée générale prend acte de la démission comme administrateur de Messieurs José da Silva Casa-Nova et José Manuel Gonçalves Serrão avec effet au 21 septembre 1995.

L'assemblée générale décide de nommer comme nouveaux administrateurs:

- Prof. Doutor Manuel Ferreira de Oliveira, demeurant à Rua de Fez, n° 497, P-4100 Porto, qui termine le mandat d'administrateur de Monsieur José da Silva Casa-Nova jusqu'à l'assemblée générale de 1996.
- M. Humberto Duarte Restolho, demeurant à Rua Padre Américo, n° 10, 1° Dto, P-2675 Odivelas, qui termine le mandat d'administrateur de M. José Manuel Gonçalves Serrão jusqu'à l'assemblée générale de 1996.

Après ces modifications, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Prof. Doutor Manuel Ferreira de Oliveira,
- M. Antonio José Chalmique Chagas, Administrateur,
- M. Humberto Duarte Restolho.

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 1995, vol. 473, fol. 73, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(38821/282/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

TAGUS RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 46.326.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 21 septembre 1995

Le Conseil d'Administration a nommé comme Président de ce conseil le Prof. Doutor Manuel Ferreira de Oliveira, demeurant à Rua de Fez, n° 497, P-4100 Porto.

Dès lors, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Prof. Doutor Manuel Ferreira de Oliveira, Président,
- M. Antonio José Chalmique Chagas, Administrateur,
- M. Humberto Duarte Restolho, Administrateur.

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 1995, vol. 473, fol. 73, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(38822/282/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

UNIFIDA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 20.035.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 1995, vol. 474, fol. 9, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 1995.

Pour UNIFIDA S.A.

Y. Johanns J.-R. Bartolini
Administrateur Administrateur

(38831/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

UNIMATCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.
R. C. Luxembourg B 31.839.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} décembre 1995, vol. 474, fol. 9, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 1995.

UNIMATCH S.A.
FIDUCIAIRE MANACO S.A.
Signature

(38832/545/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

**EUREL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,
(anc. TYPHOON HOLDING S.A.).**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.
R. C. Luxembourg B 41.729.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 1995, vol. 474, fol. 12, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 1995.

Signature.

(38826/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

**EUREL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,
(anc. TYPHOON HOLDING S.A.).**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.
R. C. Luxembourg B 41.729.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 1995, vol. 474, fol. 12, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 1995.

Signature.

(38827/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

**EUREL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,
(anc. TYPHOON HOLDING S.A.).**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.
R. C. Luxembourg B 41.729.

*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de EUREL INTERNATIONAL S.A.
(ex-TYPHOON HOLDING S.A.) qui s'est tenue le 20 novembre 1995*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de EUREL INTERNATIONAL S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 1992 et au 31 décembre 1993;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1992 et au 31 décembre 1993;
- de reporter la perte de chaque exercice;
- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 1992 et à la date du 31 décembre 1993.

Luxembourg, le 20 novembre 1995.

A. Slinger
Présidente de l'Assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 1995, vol. 474, fol. 12, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(38828/710/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

VOXTRON HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1626 Luxembourg, 2, rue des Girondins.
R. C. Luxembourg B 49.049.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le huit novembre.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VOXTRON HOLDINGS S.A., avec siège social à Luxembourg, 2, rue des Girondins, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 49.049.

La séance est ouverte à neuf heures sous la présidence de Monsieur Johan Dejans, juriste, demeurant à Steinfort.

Le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Reinald Loutsch, employé privé, demeurant à Aubange (Belgique).

A été appelé aux fonctions de scrutateur, Madame Véronique Boca, employée privée, demeurant à Athus (Belgique), tous ici présents et ce acceptant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social d'un montant de quatre cent mille (400.000,-) francs luxembourgeois, pour le porter de son montant actuel de cinq millions quatre cent mille (5.400.000,-) francs luxembourgeois à cinq millions huit cent mille (5.800.000,-) francs luxembourgeois, par la création et l'émission de quatre cents (400) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune, à libérer intégralement en numéraire pour leur

valeur nominale, avec en sus une prime d'émission de neuf mille (9.000,-) francs luxembourgeois par action, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, ce faisant un apport total de quatre millions (4.000.000,-) de francs luxembourgeois.

2.- Souscription et libération des quatre cents (400) actions nouvelles par OLD COURT FINANCE LIMITED, société de droit des British Virgin Islands, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, avec renonciation des autres actionnaires à leur droit de souscription préférentiel.

3.- Modification du premier alinéa de l'article cinq des statuts.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de quatre cent mille (400.000,-) francs luxembourgeois, pour le porter de son montant actuel de cinq millions quatre cent mille (5.400.000,-) francs luxembourgeois à cinq millions huit cent mille (5.800.000,-) francs luxembourgeois, par la création et l'émission de quatre cents (400) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune, à libérer intégralement en numéraire, avec en sus une prime d'émission de neuf mille (9.000,-) francs luxembourgeois par action, ce faisant un apport total de quatre millions (4.000.000,-) de francs luxembourgeois.

Ces actions auront les mêmes droits et avantages que les actions existantes à partir de ce jour.

Ensuite OLD COURT FINANCE LIMITED, société de droit des British Virgin Islands, avec siège social à Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

représentée aux fins des présentes par Monsieur Johan Dejans et Monsieur Reinald Loutsch, préqualifiés,

en vertu d'une procuration qui est restée annexée à ladite liste de présence, a déclaré souscrire la totalité des nouvelles actions et les libérer intégralement en numéraire au prix préindiqué.

Les autres actionnaires tels que figurant à ladite liste de présence, ont déclaré renoncer à leur droit de souscription préférentiel.

Il a été justifié à l'assemblée et au notaire instrumentant, qui le constate expressément, que les quatre cents (400) actions nouvelles ont été libérées intégralement en numéraire pour leur valeur nominale avec en sus une prime d'émission de neuf mille (9.000,-) francs luxembourgeois par action, de sorte que le montant de quatre millions (4.000.000,-) de francs luxembourgeois se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à cinq millions huit cent mille (5.800.000,-) francs luxembourgeois, représenté par cinq mille huit cents (5.800) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune.»

Frais

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes est estimé à soixante-dix mille (70.000,-) francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à neuf heures dix minutes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: J. Dejans, R. Loutsch, V. Boca, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 1995, vol. 87S, fol. 6, case 7. – Reçu 40.000 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour copie conforme, délivrée à la prédite société sur sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 1995.

R. Neuman.

(38837/226/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

VOXTRON HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1626 Luxembourg, 2, rue des Girondins.

R. C. Luxembourg B 49.049.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 1995.

R. Neuman.

(38838/226/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

TREPPENBAU KARL, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Siège social: L-6580 Rosport, 26, route d'Echternach.
R. C. Luxembourg B 44.750.

Les comptes annuels au 31 décembre 1993, enregistrés à Luxembourg, le 30 novembre 1995, vol. 474, fol. 5, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 1995.

Pour la GmbH, TREPPENBAU KARL
FIDUCIAIRE CENTRALE DU
LUXEMBOURG S.C.

Signature

(38829/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

TREPPENBAU KARL, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Siège social: L-6580 Rosport, 26, route d'Echternach.
R. C. Luxembourg B 44.750.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 30 novembre 1995, vol. 474, fol. 5, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 1995.

Pour la GmbH, TREPPENBAU KARL
FIDUCIAIRE CENTRALE DU
LUXEMBOURG S.C.

Signature

(38830/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

U.P.I., UNION DE PARTICIPATIONS ET D'INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 41.793.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le dix-sept novembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme U.P.I., UNION DE PARTICIPATIONS ET D'INVESTISSEMENTS, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 41.793, dont le siège social a été transféré à Luxembourg suivant acte du notaire soussigné en date du 13 octobre 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial, numéro 44 du 30 janvier 1993. Les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 19 novembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 38 du 29 janvier 1994.

L'assemblée est ouverte à onze heures trente sous la présidence de Monsieur Yves Delmas, directeur de sociétés, demeurant à F-33200 Bordeaux,

qui désigne comme secrétaire, Monsieur Georges Bernagaud, retraité, demeurant à F-33150 Cenon.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Joël Mikaelian, expert, demeurant à F-33200 Bordeaux.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée par des avis de convocations publiés comme suit:

- au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 558 du 31 octobre 1995,
numéro 570 du 8 novembre 1995;
- au Luxemburger Wort du 30 octobre 1995,
du 8 novembre 1995.

II.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Modification de la date de clôture de l'exercice social qui commencera le 1^{er} janvier et finira le trente et un décembre de chaque année; disposition transitoire: exceptionnellement, l'exercice social commençant le 1^{er} juin 1995 se terminera le 31 décembre 1995;

- changement de la date d'assemblée générale ordinaire qui se tiendra tous les ans le troisième mardi du mois de juin à 11.30 heures;

- Modification subséquente des articles 10 et 11 des statuts pour les mettre en concordance avec les résolutions qui précèdent.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

IV.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que sur les deux mille (2.000) actions représentant l'intégralité du capital social, mille cent soixante-dix-huit (1.178) actions sont présentes ou représentées à la présente Assemblée.

V.- Qu'en conséquence la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier la date de clôture de l'exercice social qui commencera désormais le premier janvier et finira le trente et un décembre de chaque année.

L'exercice social ayant commencé le premier juin 1995 se terminera le trente et un décembre 1995.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 10 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide de changer la date de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra désormais le troisième mardi du mois de juin à onze heures trente.

Quatrième résolution

En conséquence de la résolution qui précède l'article 11 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième mardi du mois de juin à onze heures trente à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, au Luxembourg ou en France, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Y. Delmas, G. Bernagaud, J. Mikaelian et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 1995, vol. 87S, fol. 34, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 1995.

F. Baden.

(38834/200/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

U.P.I., UNION DE PARTICIPATIONS ET D'INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 41.793.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 1995.

F. Baden.

(38835/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

LUXAL, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-2167 Luxembourg, 26A, rue des Muguets.

STATUTEN

Im Jahre eintausendneunhundertfünfundneunzig, am siebzehnten November.

Vor dem unterzeichneten Notar André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit Amtssitze in Luxemburg.

Sind erschienen:

- 1) Herr Benedict Marie Kiefer, Kaufmann, wohnhaft in F-57320 Guerstling, 11, rue de Monthoiron,
- 2) Herr Thomas Radloff, Techniker, wohnhaft in D-06886 Lutherstadt Wittenberg, Berliner Chaussee, 5B.

Welche Kompargenten erklärten, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gründen zu wollen, und den unterfertigten Notar baten, folgenden Gesellschaftsvertrag zu beurkunden.

Rechtsform - Benennung - Sitz - Zweck - Dauer

Art. 1. Zwischen den Inhabern der nachfolgend geschaffenen Anteile und denen, die es später werden können, wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung errichtet, die geregelt wird durch die bestehenden Gesetze und namentlich durch die Gesetze vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung und deren Abänderungsgesetze, sowie durch vorliegende Satzung.

Art. 2. Die Gesellschaft nimmt den Namen LUXAL, GmbH, an.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.

Er kann durch Beschluss der Gesellschafter in jede andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Der Zweck der Gesellschaft ist als Service-Unternehmen im Bereich des gewerblichen und privaten Wohnungsbaus im In- und Ausland tätig zu werden, Dienstleistungen sowohl als Eigenleistungen wie auf Provisionsbasis und durch Vermittlung zu erbringen.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft alle Tätigkeiten kommerzieller, finanzieller oder sonstiger Art ausüben, soweit sie dem Gesellschaftszweck dienlich oder nützlich sind.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbestimmte Dauer errichtet.

Kapital - Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital ist festgesetzt auf fünfhunderttausend (500.000,-) Franken, aufgeteilt in fünfhundert (500) Anteile von je eintausend (1.000,-) Franken.

Die Anteile sind wie folgt gezeichnet worden:

1) Herr Benedict Marie Kiefer, vorgeannt, zweihundertfünfzig Anteile	250
2) Herr Thomas Radloff, vorgeannt, zweihundertfünfzig Anteile	250
Total: fünfhundert Anteile	500

Alle diese Anteile sind gezeichnet und vollständig in bar eingezahlt worden, so dass ab heute der Betrag von fünfhunderttausend (500.000,-) Franken der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem unterfertigten Notar nachgewiesen wurde, welcher dies ausdrücklich bestätigt.

Art. 7. Zwischen den Gesellschaftern sind die Anteile nur mit dem vorbedingten Einverständnis der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, übertragbar.

Dasselbe gilt für die Übertragung von Anteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter.

Bei Todesfall können die Anteile an Nichtgesellschafter nur mit der Zustimmung der Anteilbesitzer, welche mindestens drei Viertel der den Überlebenden gehörenden Anteile vertreten, übertragen werden.

Im Falle einer Übertragung wird der Wert eines Anteils auf der Basis der drei letzten Bilanzen der Gesellschaft bewertet.

Im Todesfalle eines Gesellschafter hat der andere Gesellschafter das Vorkaufsrecht.

Geschäftsführung

Art. 8. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer verwaltet, die nicht Gesellschafter zu sein brauchen.

Sie werden von den Gesellschaftern ernannt und abberufen.

Die Geschäftsführer werden für eine unbestimmte Zeit ernannt und haben die ausgedehntesten Vollmachten gegenüber Drittpersonen.

Spezifische oder beschränkte Vollmachten können für bestimmte Angelegenheiten an Bevollmächtigte, die nicht Gesellschafter sein müssen, erteilt werden.

Geschäftsjahr - Bilanz - Gewinnverteilung

Art. 9. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 10. Die Bücher der Gesellschaft werden nach handelsüblichem Gesetz und Brauch geführt. Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar der Aktiva und Passiva und eine Bilanz, welche das Inventar zusammenfasst, sowie eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt.

Der Saldo dieses Kontos, nach Abziehung der allgemeinen Unkosten, Lasten, Abschreibungen und Rückstellungen, ist der Nettogewinn. Von diesem Nettogewinn werden jährlich fünf Prozent abgezogen zugunsten der gesetzlichen Reserve.

Der Restbetrag wird unter den Gesellschaftern verteilt, wobei diese, handelnd laut den gesetzlichen Bestimmungen, entscheiden können, dass der Restbetrag auf das folgende Jahr übertragen oder auf eine ausssergesetzliche Reserve gutgeschrieben wird.

Auflösung

Art. 11. Die Gesellschaft wird nicht durch den Tod, die notorische Zahlungsunfähigkeit, die gerichtliche Entmündigung oder den Bankrott eines Gesellschafter aufgelöst.

Sollte die Gesellschaft aufgelöst werden, so wird die eventuelle Liquidation vom oder von den Geschäftsführern im Amt oder von einem oder mehreren Liquidatoren, von der Generalversammlung der Gesellschafter ernannt, aufgeführt unter Zugrundelegung der Mehrheit, welche in Artikel 142 des Gesetzes vom 10. August 1915 oder deren Abänderungsgesetze festgelegt ist. Der oder die Liquidatoren sind mit den ausgedehntesten Vollmachten zur Realisierung der Aktiva und zur Zahlung der Passiva ausgestattet.

Die Aktiva der Liquidation werden, nach Abzug der Passiva, unter die Gesellschafter im Verhältnis ihrer zukünftigen Anteile aufgeteilt.

Allgemeine Bestimmungen

Art. 12. Für alle in der gegenwärtigen Satzung nicht ausdrücklich vorgesehenen Punkte verweisen die Parteien auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Errichtung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 1996. Die Gesellschaft wird ihre Aktivitäten erst am 1. Januar 1996 aufnehmen.

Kosten

Die Parteien erklären, dass die ungefähren Kosten, Ausgaben, Entgelte und Lasten irgendwelcher Art, die der Gesellschaft bei ihrer Errichtung erwachsen oder die sie zu tragen hat, sich auf ungefähr dreissigtausend Franken (30.000,-) belaufen.

Gründungsversammlung

Sofort nach Gründung der Gesellschaft haben sich die Anteilsinhaber, welche das Gesamtkapital vertreten, in einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden und haben einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1) Zu alleinvertretungsberechtigten Geschäftsführern werden ernannt Herr Benedict Marie Kiefer, vorgeannt, und Herr Thomas Radloff, vorgeannt, welche die Gesellschaft mit ihrer alleinigen Unterschrift rechtskräftig verpflichten können.

2) Der Gesellschaftssitz ist in L-2167 Luxemburg, 26A, rue des Muguets.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar hat die Parteien darauf aufmerksam gemacht, dass der oben genannte Gesellschaftszweck einer ministeriellen Handelsermächtigung bedarf.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorhergehenden an die Erschienenen haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: B.M. Kiefer, T. Radloff, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 1995, vol. 87S, fol. 45, case 10. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 1995.

A. Schwachtgen.

(38845/230/112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 1995.

WELTON SPORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le six novembre.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme WELTON SPORT S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 16 mars 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 267 du 9 juillet 1994.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques et financières, demeurant à Brouch/Mersch.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire, Monsieur Maurizio Natale, comptable, demeurant à Dudelange.

L'assemblée élit comme scrutateur, Madame Angela Cinarelli, employée privée, demeurant à Fentange.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, Madame la Présidente prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les mille deux cent cinquante (1.250) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence de LUF 5.000.000,- pour le porter de son montant actuel de LUF 1.250.000,- à LUF 6.250.000,- par la création, l'émission et la souscription de 5.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de LUF 1.000,- chacune, à libérer intégralement par des versements en espèces.

2.- Modification subséquente de l'article 5, premier paragraphe des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} paragraphe.** Le capital social est fixé à LUF 6.250.000,-, divisé en 6.250 actions de LUF 1.000,- chacune.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinq millions de francs luxembourgeois (LUF 5.000.000,-) pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) à six millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 6.250.000,-), par la création, l'émission et la souscription de cinq mille (5.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Est ici intervenue la société FIDUCIAIRE VERGA, ayant son siège à Via Lavizzari 4, (Angolo Via Canonica), CH-6900 Lugano,

ici représentée par Madame Luisella Moreschi, prénommée,
en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée à Luxembourg, le 6 novembre 1995,
laquelle a déclaré par sa représentante susnommée, souscrire les cinq mille (5.000) actions nouvellement créées.

Le souscripteur a versé l'intégralité de sa souscription en espèces, si bien que la somme de cinq millions de francs luxembourgeois (LUF 5.000.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article cinq des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier paragraphe.** Le capital social est fixé à six millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 6.250.000,-), représenté par six mille deux cent cinquante (6.250) actions de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, entièrement libérées.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des résolutions qui précèdent, s'élève approximativement à quatre-vingt-quinze mille francs luxembourgeois (LUF 95.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Moreschi, M. Natale, A. Cinarelli, C. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 1995, vol. 87S, fol. 9, case 8. – Reçu 50.000 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 1995.

C. Hellinckx.

(38839/215/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

WELTON SPORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 1995.

C. Hellinckx.

(38840/215/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 1995.

M.E. LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. ESPRIT HOLDING S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 52.277, ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Roger Vanoirbeek, administrateur de sociétés, demeurant à Hasselt (Belgique);

2. DONK HOLDING S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 52.275, ici également représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Roger Vanoirbeek, prénommé.

Lesquels comparants, agissant ès dites qualités, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme de droit luxembourgeois qui est présentement constituée.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de M.E. LUXEMBOURG S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs, aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du Conseil d'Administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à quinze millions de francs luxembourgeois (LUF 15.000.000,-), représenté par quinze mille (15.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est, pendant une période se terminant la cinquième année suivant la date de publication des présents statuts, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions, avec ou sans prime d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans par l'Assemblée Générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'Assemblée Générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président. Le premier président pourra être désigné par l'Assemblée Générale. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le Conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration.

Art. 8. Toute décision du Conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du Conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'Assemblée Générale.

Art. 11. Le Conseil d'Administration pourra déléguer tout ou partie pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'Assemblée Générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'Assemblée Générale. Elle ne pourra cependant pas dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'Assemblée Générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'Assemblée Générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier mardi du mois de juin à onze heures.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunira le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une Assemblée Générale Extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite des actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le Conseil d'Administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'Assemblée Générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social. Le solde est à la disposition de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'Assemblée Générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables soient affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'Assemblée Générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 décembre 1996.

L'assemblée annuelle se réunira pour la première fois aux jour, heure et lieu indiqués dans les statuts en 1997.

Souscription

Les mille deux cent cinquante (1.250) actions ont été souscrites comme suit par:

1. ESPRIT HOLDING S.A., préqualifiée, six cent vingt-cinq actions	625
2. DONK HOLDING S.A., préqualifiée, six cent vingt-cinq actions	625
Total: mille deux cent cinquante actions	1.250

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constataion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ cinquante mille francs luxembourgeois.

Assemblée générale

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en Assemblée Générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1. L'adresse du siège social est fixée à L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
2. Sont appelées aux fonctions d'administrateur, leur mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire à tenir en l'an 2001:
 1. ESPRIT HOLDING S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal, prénommée;
 2. DONK HOLDING S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal, prénommée;
 3. HAAST HOLDING S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
3. Est appelée aux fonctions de commissaire, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire à tenir en l'an 2001:
 - SUMATRA HOLDING S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
4. Le conseil d'administration est autorisé à nommer la société HAAST HOLDING S.A., prénommée, comme administrateur-délégué de la société.

Réunion du Conseil d'Administration

Ensuite, les administrateurs préqualifiés, ont décidé de nommer la société HAAST HOLDING S.A., prénommée, administrateur-délégué de la société, avec pouvoir d'engager la société sous sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Vanoirbeek, M. Elter.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 1995, vol. 87S, fol. 49, case 1. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 1995.

M. Elter.

(38847/210/189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 1995.

C.&B., CENTRE INTERNATIONAL DE DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8140 Bridel, 72, rue de Luxembourg.

—
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le vingt novembre.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Differdange.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Victor Georges Nivelles, administrateur de sociétés, demeurant à Saint-Trond, Belgique;
- 2.- Monsieur Bart Laurent Nivelles, administrateur de sociétés, demeurant à Heers, Belgique;
- 3.- DV CONSULT S.A., ayant son siège social à L-8140 Bridel, 72, rue de Luxembourg, ici représentée par son administrateur-délégué, Madame Viviane Deroije, administrateur de société, demeurant à Hasselt, Belgique.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de CENTRE INTERNATIONAL DE DISTRIBUTION C.&B., en abrégé C.&B. S.A. Le siège social est établi à Bridel.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'achat, la vente, la location, le renting et le leasing de tout équipement pour cuisines et pour salles de bain, la distribution, l'organisation de la vente, l'attribution de fabrication sous licence de tous ces produits précités.

La société a comme objet, sous quelque forme que ce soit, la prise d'intérêts dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et de toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. Elle peut notamment prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et prêter assistance à pareille entreprise au moyens de prêts, de garanties ou autrement.

Elle peut prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet social directement ou indirectement, en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts. Elle peut prendre toute mesure de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut paraître utile dans l'accomplissement de son objet et de son but.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-), représenté par cent vingt-cinq (125) actions au porteur sans indication de valeur nominale.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une fois ou par tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts. La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'assemblée générale au conseil d'administration.

L'assemblée générale appelée à délibérer, soit sur l'augmentation de capital, soit sur l'autorisation d'augmenter le capital conformément à l'article 32-1 nouveau de la loi sur les sociétés commerciales, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants ou autoriser le conseil à le faire sous les conditions définies à l'article 32-3(5) deuxième alinéa de la même loi.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée.

Art. 7. La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter la société valablement dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 8. La société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par tous actions ou procès par lesquels il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la société, sauf le cas où dans pareils actions ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommé(s) pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunira de plein droit le 31 mai à 15.00 heures à Bridel, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires de la société a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 15. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-seize.

2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) Monsieur Victor Georges Nivelles, prénommé, cinq actions	5
2) Monsieur Bart Laurent Nivelles, prénommé, cinq actions	5
3) DV CONSULT S.A., prénommée, cent quinze actions	<u>115</u>
Total: cent vingt-cinq actions	<u>125</u>

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 50.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

- a) Monsieur Victor Georges Nivelles, administrateur de sociétés, demeurant à Saint-Trond, Belgique;
- b) Monsieur Bart Laurent Nivelles, administrateur de sociétés, demeurant à Heers, Belgique;
- c) Monsieur Geert Nivelles, administrateur de sociétés, demeurant à Saint-Trond, Belgique;
- d) Monsieur Jean-Claude Nivelles, administrateur de sociétés, demeurant à Rummen, Belgique.

Est nommé administrateur-délégué de la société, Monsieur Victor Georges Nivelles, prénommé, avec pouvoir d'engager la société valablement en toutes circonstances sous sa signature individuelle.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Guido E. Wathion, expert-comptable, demeurant officiellement à Bridel, Grand-Duché de Luxembourg.

4) Le mandat des administrateurs et commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2001.

5) L'adresse du siège social est fixée à L-8140 Bridel, 72, rue de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Nivelles, L. Nivelles, V. Deroije, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 novembre 1995, vol. 819, fol. 54, case 4. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 30 novembre 1995.

A. Biel.

(38843/203/154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 1995.

BOUCHERIE BELLE ETOILE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bertrange.

R. C. Luxembourg B 12.123.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 1995, vol. 474, fol. 23, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 1995.

Signature.

(38857/539/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 1995.

ALGARVE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 45.134.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 1995, vol. 474, fol. 22, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 décembre 1995.

ALGARVE INTERNATIONAL S.A.
Signature Signature
Un administrateur Un administrateur

(38853/024/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 1995.

ALGARVE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 45.134.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de façon extraordinaire le 31 octobre 1995 au siège social

Résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'augmenter le nombre d'administrateurs de 3 à 5 et de les élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 1995 comme suit:

Conseil d'Administration

- MM. Gustave Stoffel, directeur adjoint de banque, demeurant à Wecker, président,
Dirk Raeymaekers, conseiller de banque, demeurant à Kopstal, administrateur;
Germain Birgen, fondé de pouvoir principal, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Jan De Graaf, conseiller de banque, demeurant à Krommenie (Pays-Bas), administrateur;
Federico Franzina, fondé de pouvoir, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait conforme
ALGARVE INTERNATIONAL S.A.
Signature Signature
Un administrateur Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 1995, vol. 474, fol. 22, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(38854/024/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 1995.

AMERICAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 26, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 51.147.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue en date du
29 septembre 1995 au siège social*

Le Conseil d'Administration prend, à l'unanimité, la décision de coopter un nouvel administrateur en la personne de Mme Colette Geib, demeurant à Niederanven (Luxembourg), en remplacement de M. Patrick Schott, démissionnaire, dont elle terminera le mandat.

Le Conseil d'Administration se compose à compter du 29 septembre 1995 comme suit:

- Mme Colette Geib, Executive Director, demeurant à Niederanven, Luxembourg,
- M. Jean-Paul Poos, Director, demeurant à Olm, Luxembourg,
- M. Guy Schmitz, Executive Director, demeurant à Goebblange, Luxembourg.

Pour extrait conforme
AMERICAN HOLDING S.A.
G. Schmitz J.-P. Poos
Un administrateur Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 1995, vol. 473, fol. 99, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(38855/023/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 1995.